

## **Avis du 22 mai 2018 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme : « Agir contre les maltraitements dans le système de santé : une nécessité pour respecter les droits fondamentaux »**

22/05/2018

"La Commission nationale consultative des droits de l'Homme a rendu un avis portant sur les freins à l'effectivité du droit aux soins moins identifié que celui portant sur l'accessibilité financière ou géographique : les phénomènes qui empêchent notre système de santé d'être « bien traitant » à l'égard de tous.

Elle fait le constat d'un système de santé générateur de multiples maltraitements, notamment dans le parcours des patients, et celui des soignants et aidants. Elle met en lumière un « système de santé en crise », notamment du fait d'une « organisation productiviste »

Elle propose d'abord de repenser le système de santé pour garantir les droits, notamment de « sortir d'une logique économique pour favoriser une approche respectueuse des droits des personnes », de mettre en place une véritable démocratie sanitaire, d'améliorer les conditions de travail et de rendre les métiers plus attractifs. Elle relève enfin qu'il convient de réformer la pratique du soin pour lui rendre son humanité.

Ses conclusions sont recensées en 32 recommandations.